

Comment prendre en compte le RGPD ?

Objectifs :

Maîtriser les principales règles relatives à la protection des données personnelles. Les appliquer dans un contexte de TPE, y compris dans les relations avec des donneurs d'ordre. Prendre en compte les éléments de conformité attendus de tout gestionnaire de fichier de données personnelles.

Date et durée :

Lundi 27 mai 2024 de 9h à 12h (3h avec pause de 15 mn à 11h), en distanciel synchrone via le logiciel Zoom (un lien de connexion vous sera envoyé 48h avant le début de la formation)

Prix par personne :

- Adhérent de France Gestion : 0 €
- Non-adhérent de France Gestion : 100 € HT

Public concerné : Adhérents de France Gestion, dirigeants de TPE

Intervenant : Henri DELAHAIE, conseil en économie des systèmes d'information, formateur

Pré-requis :

Aucun

Moyens techniques et pédagogiques :

Techniques

- Accès à une plateforme de visioconférence Meet après envoi d'un lien et d'un code de connexion

Pédagogiques

- Etudes de cas concrets
- Exposés théoriques
- Conseils pratiques
- Mise à disposition en ligne de supports à la suite de la formation

Moyens avant la formation :

Un questionnaire d'analyse des besoins et d'évaluation des acquis avant la formation conçu par l'intervenant et validé par France Gestion sera transmis aux participants avant la formation afin que le formateur s'adapte à leurs attentes et leurs besoins.

Validation des acquis :

Validation des objectifs de la formation :

Lors du déroulement de la formation

- Quiz sur le savoir présenté

A l'issue de la formation

- Questions orales et réponses
- Quiz d'évaluation des connaissances acquises, résultats et corrigés
- Mise en place d'un wiki pour consigner les questions et réponses liées à la formation

Qualité et évaluation de la formation :

- Un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant à la fin de la formation pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

Accessibilité :

Si l'un des futurs participants de la formation (ou vous-même si vous êtes le participant) est en situation de handicap, et pour toute question y compris sur l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

- Francis Villos, responsable formation
- Francis.villos@france-gestion.fr / Tél. 01 39 07 49 15 (ligne directe)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 17h.

Nous vous répondrons sous 48 heures.

Programme :

1^{ère} partie – Le RGPD en trois questions

- Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?
- Quand devient-on responsable de traitement ?
- Comment démontrer le respect des règles applicables ?

2^{ème} partie – L'écosystème de la protection des données

- Les différentes situations dans la chaîne de valeur (acquisition et location de données, sous-traitance, engagement contractuel...)
- La prise en compte de la sécurité dans le traitement et l'analyse de risques sur la vie privée
- Les cas de violations de données personnelles

3^{ème} partie – La mise en œuvre de la conformité

- Le formalisme du registre de traitement de données
- Les mentions d'information attendues dans les différents cas d'utilisation
- La gestion des destinataires et des durées de conservation des données
- Les exemples de sanctions appliquées aux petites structures